



Le 23 février 2026

Monsieur LEBOUCHER Luc
Secrétaire **FO** Justice de la MA d'Amiens

A

Monsieur YOMI Alain
Directeur de la MA d'Amiens

Réf : 23022026

Lettre ouverte

Objet : Mise en œuvre des seuils de criticité et adaptation de l'organisation de service

Monsieur le Chef d'établissement,

FO Justice souhaite, par le présent courrier, vous alerter officiellement sur la situation devenue particulièrement préoccupante au sein de la Maison d'arrêt d'Amiens.

Le taux d'occupation atteint aujourd'hui 213 %. Cette surpopulation pénale, dont chacun mesure la gravité, ne semble pas appelée à s'améliorer à court terme. Elle pèse lourdement sur les organisations de travail et sur des personnels déjà fortement sollicités.

Dans ce contexte, nous sollicitons l'ouverture rapide d'une réflexion conjointe sur la mise en œuvre effective des seuils de criticité admis par l'établissement et validés par la DISP. Il apparaît indispensable d'adapter l'activité aux capacités réelles de prise en charge, afin de préserver la sécurité de l'établissement ainsi que la santé des agents.

À ce titre, **FO Justice** demande la **suspension des pointages effectués de nuit**, notamment au PCI et à la porte d'entrée principale. Cette pratique, qui ne constitue pas une obligation généralisée et que peu d'établissements appliquent, y compris ceux ne disposant pas de miradors, engendre une surcharge inutile pour les équipes de nuit. Cette spécificité locale doit être réexaminée sans délai.

Nous demandons également qu'un travail approfondi soit engagé sur l'organisation de la journée de travail et sur les plannings des bâtiments. Une réflexion globale doit être menée sur **la mise en place d'une promenade unique**, mesure qui avait démontré son efficacité durant la période COVID, ainsi que sur **l'organisation des douches**. Maintenir des douches quotidiennes dans un contexte de cellules triplées n'est plus soutenable au regard des contraintes actuelles.

Il y a urgence à agir. À défaut de mesures rapides et concrètes, **FO Justice** prendra toutes ses responsabilités.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef d'établissement, l'expression de notre considération distinguée.